

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

CIRCULAIRE N° 3906/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/NOA

relative à l'attribution au titre de l'année 2005 de l'échelon exceptionnel du grade de major du service des essences des armées.

Du 13 juin 2005

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction administration ; bureau personnel.*

CIRCULAIRE N° 3906/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/NOA relative à l'attribution au titre de l'année 2005 de l'échelon exceptionnel du grade de major du service des essences des armées.

Du 13 juin 2005

NOR D E F E 0 5 5 1 2 8 0 C

Références :

Loi 72-662 du 13 juillet 1972 (BOC/SC, p. 784, BOC/G, p. 1001, BOC/M, p. 950, BOC/A, p. 595) modifiée.
Décret 75-1211 du 22 décembre 1975 (BOC, p. 4901) modifié.
Décret 2005-594 du 27 mai 2005 (BOC, p. 3580).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 614.1.6.3.

Référence de publication : BOC, 2005, p. 3834.

La présente circulaire a pour but de définir les conditions dans lesquelles l'échelon de solde mensuelle cité en objet pourra être attribué en 2005 aux majors du service des essences des armées.

1. CRITÈRES DE SÉLECTION.

Le choix du directeur central du service des essences des armées s'exercera principalement parmi les majors totalisant trente et un ans de services militaires au 31 décembre 2005 et proposés par leur commandant de formation administrative.

2. ÉTABLISSEMENT ET ACHEMINEMENT DES DOSSIERS.

Les états de proposition seront établis sous forme de tableaux figurant en annexe pour les candidats proposés.

Ces documents sont à adresser sous présent timbre pour le 15 juin 2005.

3. MODALITÉ D'ATTRIBUTION DE L'ÉCHELON EXCEPTIONNEL DU GRADE DE MAJOR.

La décision d'attribution de l'échelon exceptionnel du grade de major est arrêtée par le directeur central du service des essences des armées. L'attribution de cet échelon fait l'objet d'une inscription au livret-matricule et au dossier de pension.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

L'ingénieur général, directeur central du service des essences des armées,

Jean-Claude DUPUIS.

ANNEXE.
ÉTAT NOMINATIF COLLECTIF DES CANDIDATS.

**proposés à l'attribution de l'échelon exceptionnel du grade de major du service des essences des armées
au titre de l'année 2005.**

Figure 1. État nominatif collectif des candidats.

Grade.	Nom et prénom.	Affectation.	Date de naissance.	Date de départ des services.	Date de promotion.	Classement du commandant de la formation administrative.	Mention d'appui du commandant de la formation administrative.

(1) IP : inscrire en priorité; IN : inscrire; IS : inscrire si possible; AT : peut attendre; AJ : ajourner.

*Date et signature du commandant de la formation administrative
(directeur régional ou assimilé) :*